



L'Escorte royale belge. Droits : Police unifiée belge

Du **protocole**
de l' **État**
à la
diplomatie animalière :

le **cheval**
serait-il
un
animal politique

Jean-Louis Salvador

*Colonel (er)
Président du Musée de la Gendarmerie nationale*

Dans de très nombreux pays, peut-être parce que le cheval lui confère une noblesse inégalée, le signe le plus ostentatoire d'une visite officielle reste l'escorte du souverain ou du chef d'État par une unité de cavalerie. Devant la forte impression ressentie par l'hôte officiel de la France qui traverse le plus beau pont de Paris entouré d'une forêt de plumets rouges, il n'y a qu'un pas à franchir pour que le cheval devienne un allié de choix dans le jeu diplomatique. Cette diplomatie animalière n'est pas inédite. Zarefa, première girafe à être entrée en France en 1827, offerte par Méhemet Ali au roi Charles X déclencherà une « girafomania » aiguë dans tout le pays. Madame Macron remerciera très officiellement la Chine « d'avoir décidé de confier à la France l'un des symboles vivants de l'âme chinoise » en baptisant un bébé panda sur notre sol. Plus récemment, à l'instar de ce qui est fréquemment pratiqué par les dirigeants du Maghreb, Monsieur Macron a offert à son homologue chinois Vénus de Brekka, cheval de selle français issu d'un petit élevage normand, équipé de sa selle d'arme du

modèle 1874 et de son sabre modèle 1822 gravé à l'intention du premier Chinois.

Ces différents exemples nous rappellent que l'interculturalité entre les pays peut s'exprimer de différentes façons. Parmi les plus originales figures le protocole de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des règles en matière d'étiquette, d'honneurs et de préséance dans les cérémonies officielles d'un pays. Si le protocole s'attache à définir un classement des corps et des personnalités, le cérémonial, quant à lui, fixe le décorum des solennités. Aussi paraît-il intéressant d'étudier, de façon non exhaustive, différentes unités assurant cette double mission d'honneur et de sécurité, chacune d'elles représentant un patrimoine vivant au travers de son histoire, de son uniformologie, de ses chevaux, et répondant à des rites et à des codes qui lui sont propres. Après avoir brièvement défini le protocole de l'État, ce « ballet de la République », nous présenterons quelques unités montées avec lesquelles la France entretient des relations privilégiées.

Prise d'armes du 14 Juillet aux quartiers des Célestins. Le régiment de cavalerie de la Garde républicaine sur la place d'armes Gendarmerie/SIRPA/F.Balsamo



La représentation protocolaire de l'État à travers l'histoire

Le mot protocole vient du grec *protos* qui signifie premier. En clair, lorsqu'une porte est ouverte, il faut savoir qui passe le premier. On aurait pu, en guise de définition, citer également le pape Pie XI qui affirmait : « apprenez que le protocole sert à remettre en place les gens qui ne savent pas rester à leur place. »

Héritier de l'Ancien Régime, le cérémonial français paru en 1649 comporte plus de 2000 pages. La première liste rationnelle de présences revient à Napoléon qui, par décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1904) en définit les codes. Un décret du 16 juin 1907, soumis par Clemenceau à la signature du président Armand Fallière, adapte ce texte à la III^e République. 82 ans et deux Républiques plus tard, c'est le préfet Jacques Gandouin qui va doter la France d'un nouveau protocole, en rédigeant le décret du 13 septembre 1989, légèrement aménagé en 1995. Le service du protocole est implanté au ministère des Affaires étrangères et son chef toujours un diplomate depuis 1585. Il a rang d'ambassadeur. L'autorité militaire chargée de mettre en œuvre le cérémonial militaire à Paris est le général gouverneur militaire de Paris. Là encore, il est question de gradation : la visite d'État est ce qui se fait de mieux. Réservée aux chefs d'État et souverains, elle dure au moins trois jours. Elle peut se décliner en visite officielle au protocole allégé ou visite privée.

Les différentes unités montées à travers le monde

La visite d'État représente la strate la plus élevée du protocole. La mise en place de la grande escorte à cheval, dans tous les pays présentés infra, reste la démonstration la plus éclatante du cérémonial militaire. Elle regroupe deux aspects complémentaires que sont les honneurs et la sécurité. Ce dernier n'est pas le moindre. Faut-il rappeler qu'Henri IV, assassiné dans son carrosse, n'avait pas d'escorte et que le président Chirac s'est fait tirer dessus par un déséquilibré le 14 juillet 2002 à 30 mètres avec une carabine 22 LR ? Mais venons-en aux différentes unités à qui incombe cette mission si particulière.

Les *carabinieri a cavallo* italiens installés à Tor di Quinto à Rome ont la particularité d'intégrer en leur sein les *Corazzieri*, garde rapprochée du



président de la république, recrutés notamment sur un critère de taille (1,92 m minimum pour les sous-officiers) et portant la cuirasse. Ils sont à l'État italien ce qu'étaient les Cent Gardes au second Empire.

La *guardia real* espagnole qui a défilé sur les Champs-Élysées le 14 juillet 2001 présente quant à elle les trois composantes infanterie, artillerie montée et cavalerie.

La garde nationale républicaine du Portugal se distingue sous un double aspect : seule unité européenne à défiler au galop, son trompette-major est équipé d'une canne de tambour-major.

Le *Household Cavalry Regiment*, plus connu sous le nom populaire de *Horseguards*, est né de la fusion entre deux prestigieuses unités de l'armée anglaise : les *Life Guards* et les *Blues and Royal*. Ce n'est pas pour cette raison qu'ils détiennent deux façons de saluer du sabre : le « *ordinary salute* » et le « *royal salute* ». Eux aussi ont défilé en France le 14 juillet 2003 dans le cadre de l'anniversaire de l'entente cordiale.

La Garde rouge du Sénégal, remontée en chevaux gris, assure l'héritage des spahis au harnachement et à la monte si particulière.

Les *Corazzieri*
en Italie. Droits :
Carabinieri
italiens

L'escorte royale belge, de création récente (6 août 1938), voit sa tenue directement inspirée de la gendarmerie impériale de Napoléon. Le port de la lance par les trois cavaliers dits de « flèche avant » détermine si le Roi des Belges est présent ou pas dans l'escorte.

La Garde républicaine française, créée en 1802 sous le vocable de garde municipale de Paris, a intégré définitivement la gendarmerie en 1849. La couleur blanche de la culotte détermine si le chef de l'État est l'autorité escortée; dans les autres cas, elle sera bleue.

Dans cette énumération, il faut tout de même noter un absent de poids: la plus grande puissance du monde n'a pas d'unité de ce type, alors que son histoire s'est créée à travers le cheval et qu'on y pendait les voleurs de chevaux. Il s'agit bien sûr des États-Unis d'Amérique. Cela est d'autant plus étonnant qu'ils remplissent bel et bien les conditions de sa création: une race de chevaux (les *Quater Horses*), une selle (la Mac

permettrait ainsi au cavalier défunt de passer la porte du paradis.

Pour compléter cette présentation, il n'est pas inutile de préciser à présent comment s'exprime l'interculturalité en termes de remonte, voire de dressage spécifique. Pour ce faire, en fil conducteur, gardons à l'esprit la devise du maréchal Sout, ministre de la guerre en 1830, selon laquelle « l'équitation n'est pas tout dans la cavalerie, mais rien ne serait sans elle. »

De l'adaptation de la remonte à la mission protocolaire

Avant de revisiter ces unités au travers de leur remonte, on peut constater que toutes présentent des points communs et des différences.

Quelle que soit l'unité de cavalerie, les chevaux sont généralement sélectionnés selon des critères de taille, de robe et de morphologie. La fan-



L'escorte royale belge. Droits : police unifiée belge

Clellan), et un uniforme de tradition (celui du 7^e de cavalerie). Ils ont gardé cependant une référence cavalière, celle du cheval qui précède la dépouille du président décédé avec sa botte attachée à l'étrivière droite et tournée à l'envers. Cette tradition remonterait à Gengis Khan et

fare défile toujours en tête et l'escorte est dirigée par un commandant d'escorte qui n'est pas forcément le commandant de régiment. Le dispositif est scindé en avant-garde, flancs-gardes et arrière-garde et se déplace selon la technique sécuritaire de la « bulle ». La sécurité rappro-



La fanfare à cheval de la garde nationale républicaine au Portugal. Droits : Garde nationale républicaine

chée de l'autorité est assurée par un officier de portière.

Si la majorité des unités défile au trot, la musique du *Household Cavalry Regiment* est au pas et les Portugais au galop, à l'instar des carabiniers du Chili. Plus logiquement en tête, le commandant de l'escorte peut prendre place à la portière du chef d'État ou du souverain. En Grande Bretagne, l'officier de portière n'est pas le « *comanding officer* » mais un « *squadron leader* » du grade de major (commandant). En France, depuis 2003, le colonel commandant de régiment reste en tête et laisse la place d'officiers de portières à son second et à l'officier adjoint appelé autrefois capitaine instructeur.

L'armement le plus souvent usité est soit le sabre soit la lance. Quant aux types d'instruments, ils doivent pouvoir être joués d'une seule main puisque la main gauche est déjà bien encombrée avec les quatre rênes de la bride. On comprend mieux la virtuosité des timbaliers dont les chevaux sont menés au moyen de rênes reliées aux étriers. Par ailleurs, l'utilisation de trompettes de cavalerie donne une tessiture particulière à ces unités et une identification immédiate.

Enfin, le type des chevaux choisis mérite un développement particulier tant il reste déterminant de la culture du pays.

Généralement gris ou truités, les chevaux sardes des carabiniers italiens ne sont pas très grands (1,60 m – 1,65 m au garrot) mais près du sang et pourraient s'apparenter à l'anglo-arabe français. En revanche, la taille des *Corazzieri*, unique en Europe, leur impose une cavalerie adaptée, c'est-à-dire fortement charpentée et toisant 1,75 m au garrot. Voilà pourquoi les « hunter » irlandais dont la placidité de caractère va de pair avec la robe baie brune recherchée, sont particulièrement prisés de cette unité.

Les chevaux lusitaniens portugais, quant à eux, présentent un abaissement des hanches et un engagement naturel des postérieurs sous la masse propice à leur allure d'escorte, le galop.

Les chevaux ibériques de la *Guardia Real* espagnole, tous entiers, trottent du genou, billardent parfois et sont amenés au plus près du lieu de défilé sellés dans les camions. L'artillerie présente la particularité d'être remontée en postiers bretons bais bruns, robe relativement rare pour cette race où prédomine l'alezan.

Compte tenu de l'absence d'élevage dans les pays d'Afrique, la Garde rouge du Sénégal s'approvisionne auprès du Maroc soit avec des chevaux arabes soit avec des chevaux de croisement de type barbe. Tous entiers, la queue teintée au henné, le mors arabe très sévère qui les équipe demande une main avertie.

Les hunter irlandais des *Horseguards* sont les plus proches voisins de nos selles français et on pourrait les qualifier de demi-sang. Chevaux de chasse à l'équilibre naturel et au pied sûr, ils possèdent de bons aplombs et sont généralement bais-bruns. Autre particularité des horseguards: le camper des chevaux de timbalier de race Clydesdale, position peu naturelle s'il en est puisque les antérieurs et les postérieurs sont le plus éloigné possible les uns des autres.

Enfin, *Last but not least*, les selles français de la République ont vu apparaître leur stud-book en 1958 et se voyaient appelés anglo-normands jusqu'à cette date. Fruit d'un croisement entre un étalon anglais qui va amener le sang sous la masse, donc le chic, l'impulsion, la classe de galop et la finesse du tissu et une mère normande qui va apporter la trempe, l'ossature, la qualité des aplombs et la placidité de caractère, il apparaît comme le cheval le plus adapté aux missions d'honneur et de sécurité de la Garde républicaine. Mais quelles que soient leurs origines, ces différents équidés doivent subir un dressage spécifique.

Le premier aspect de ce dressage spécifique relève d'un environnement spécifiquement urbain. La majorité de ces unités étant implantées au centre de métropoles importantes (Londres, Paris, Rome, Lisbonne, Bruxelles, Madrid), elles évoluent dans un environnement très urbanisé peu naturel pour les équidés. Le deuxième est l'accoutumance au sabre, généralement attaché sur la partie gauche de la selle. Pour un jeune cheval, avoir un bout de fer de plus d'un mètre qui vient taper avec la régularité du trot le grasset situé à l'arrière de la botte nécessite un apprentissage. Il débute donc par l'utilisation d'un sabre de bois avec un cheval tenu en longe. Le troisième, dans le droit fil du contexte urbain, est l'accoutumance au pavé. L'utilisation de pointes de tungstène de 5 mm placées en pinces (à l'avant du fer) a suppléé aujourd'hui les crampons positionnés sur les éponges (à l'arrière du fer) qui déformaient les aplombs. Enfin et curieusement, les chevaux réagissent plus négativement aux mouvements des flammes de trompette qu'aux sons émis par les instruments. Les trompettes sont donc les seuls autorisés à défiler au trot enlevé et prennent garde à orienter leur pavillon vers la droite car un coup de tête intempestif de leur cheval ne manquerait pas de casser leur dentition. Saluons leur prouesse :

18 minutes de trot ininterrompu sont nécessaires pour parcourir les 1910 m qui séparent l'Arc de triomphe de la place de la Concorde.

En conclusion de cette présentation déroulée au galop et où le cheval prend une large part, il est aisé de constater, selon le mot de Napoléon, que « l'histoire ne saurait se passer de faste et de décorum ». Parallèlement, revenons à Pie XI qui affirmait que « le degré de civilisation d'un



Cavalier de la Garde rouge au Sénégal. Droits : gendarmerie sénégalaise

peuple pouvait se mesurer à la qualité de son éducation ».

Mais alors, le cheval serait-il un animal politique? Certes oui, car la façon dont les souverains et chefs d'État utilisent leur cavalerie en dit long sur leur vision politique et leur représentation du pouvoir. Notre hypomaniaque distingué Jean-Louis Gouraud n'en doute pas puisqu'il écrit, dans l'ouvrage consacré à cette thématique: « offrir un cheval n'est pas un geste anodin. C'est souvent un acte politique fort. Tantôt une marque de respect, d'allégeance, voire de soumission. Tantôt une bonne manière diplomatique, une façon d'honorer son récipiendaire. Le présent est généralement apprécié, mais parfois il s'avère bien encombrant. »

De Vladimir Poutine torse nu traversant une rivière à cheval à Nicolas Sarkozy chevauchant en Camargue devant la presse, des allures martiales d'un Mussolini statufié à la tradition immuable du souverain chérifien à cheval dans toutes les grandes circonstances, des étalons gardés au haras de Pompadour à la crise politique créée par le cheval Akhal-Teke offert par le président du Turkmenistan à François Mitterrand en 1993, qui le nierait ?



Escorte à cheval du Président de la République par la Garde républicaine, le 14 juillet 2018 à Paris. MI/DICOM/J.ROCHA

Les gendarmes méharistes

Au cours de son histoire, l'armée française a utilisé des dromadaires à de nombreuses reprises. Dès la campagne d'Égypte en 1799, Bonaparte crée avec le général Desaix un régiment de dromadaires sur le principe des dragons, à savoir de l'infanterie montée. Cet animal peut parcourir 60 km par jour sans fourrage ni eau. D'autres camélidés ont été aussi utilisés comme monture ou bêtes de bât. Lorsque le régiment est dissout en 1801, plusieurs cavaliers sont versés dans la gendarmerie. Au cours des XIX^e et XIX^e siècles, l'armée française a recréé plusieurs fois des compagnies méharistes sahariennes.



*Rencontre entre deux officiers avec un gradé et un harki dans le Sud Algérien durant la guerre d'Algérie.
Droits : Service historique de la Défense, fonds Bousquet*

Dans la gendarmerie, l'emploi de ces « vaisseaux du désert » intervient tardivement dans la colonisation. En Algérie, les premiers gendarmes méharistes apparaissent au cours des années 1950 au moment de la départementalisation des Territoires du Sud (Aïn-Sefra, les Oasis, Ghardaïa et Touggourt). L'institution utilise le savoir-faire technique des compagnies méharistes et les compétences des harkis réunis en harkas montées. Grâce au dromadaire, les gendarmes peuvent se déplacer plus facilement dans un espace extrême, peu praticable en véhicule, et mieux contrôler les populations nomades. Plus discret, ce moyen de locomotion permet aussi d'appliquer ce précepte touareg : « mieux vaut voir de ses yeux qu'être informé par autrui ». Les conditions de vie sont celles des populations locales avec des périodes de nomadisation de plusieurs jours. Le recours au dromadaire par la gendarmerie nationale est attesté dans tous les territoires coloniaux autour du Sahara en Mauritanie, au Soudan, au Tchad et au Niger.



Le gendarme Simandirakis et ses harkis au Niger dans les années 1950. Droits : Service historique de la Défense, fonds Simandirakis



Le gendarme Émile Couedel et son chameau « François » au Niger dans les années 1950. Fonds privé, collection Couedel



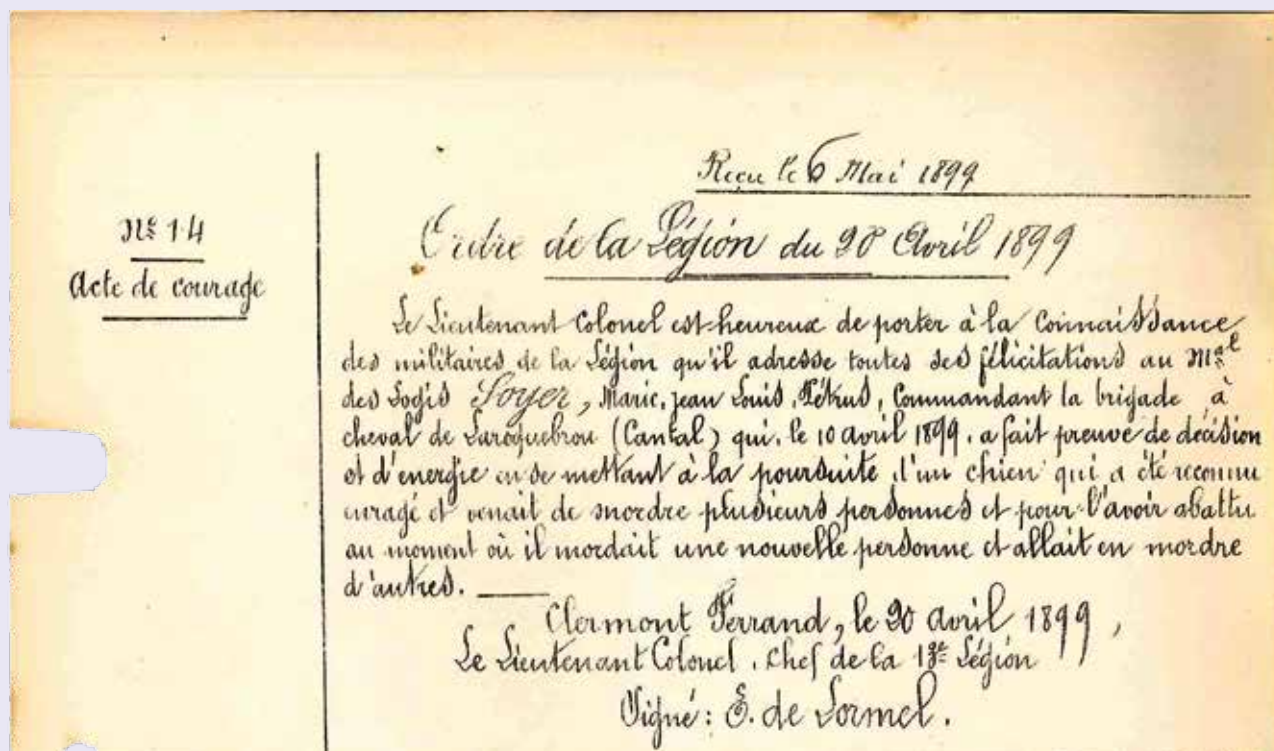
Un gendarme dans le Sud Algérien durant la guerre d'Algérie. Droits : Service historique de la Défense

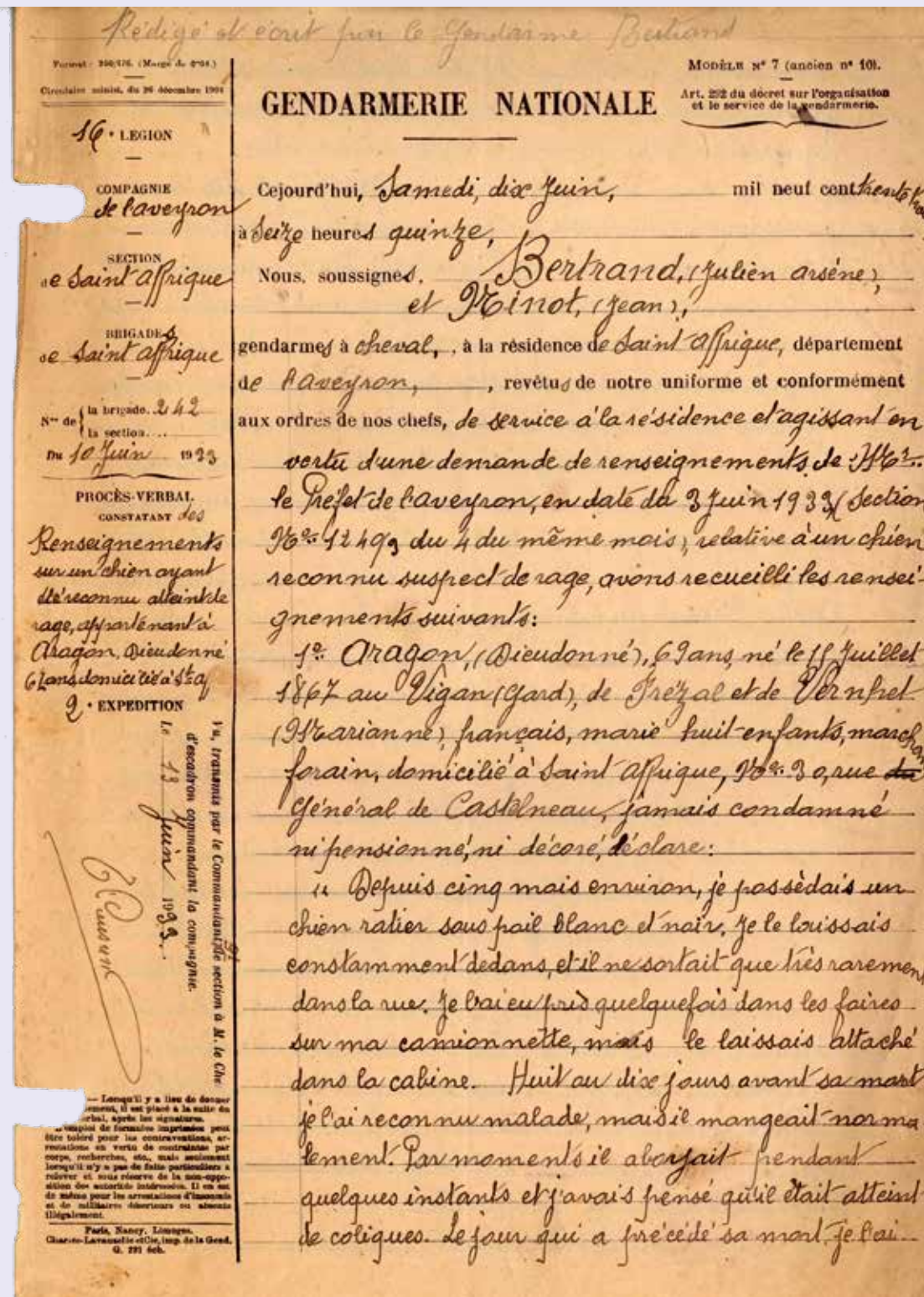
Divagation, menaces de rage, insalubrité, quand les gendarmes regardaient les « cabots » ... en chiens de faïence !

Comme l'attestent les archives, la perception du chien par les gendarmes demeure pendant longtemps négative en étant associée à la divagation, la nuisance et l'insalubrité publique. Les dangers liés à la rage représentent une menace majeure jusqu'à la fin du XIX^e siècle en raison du manque de traitement approprié.

Le personnel de la maréchaussée, puis de la gendarmerie, reçoit des récompenses pour neutraliser ces animaux contaminés. Par exemple, le 6 juin 1874, le brigadier Antoniotti de la brigade de Villeneuve est cité à l'ordre de la légion pour avoir tué un « chien hydrophobe » qui « jetait l'épouvante dans la contrée ».

Le contrôle des chiens errants n'est pas toujours jugé valorisant pour certains gendarmes. « La gendarmerie doit s'abstenir de conduire elle-même en fourrière certains animaux qui peuvent la faire tourner en ridicule », peut-on lire dans *Moniteur de la Gendarmerie* en juin 1885. C'est au cours de cette même année que Louis Pasteur parvient à obtenir un vaccin contre la rage.





Mais cette découverte majeure n'empêche pas certaines autorités de rester inflexibles face aux chiens errants. Le 8 janvier 1886, le préfet de l'Allier prescrit ainsi un arrêté pour faire abattre tout chien sans collier sur la voie publique. Les gendarmes continuent à recevoir des félicitations pour lutter contre ce « fléau ». Le 3 juin 1889, le brigadier Dupuy, de la brigade du Puy (Haute-Loire) est récompensé pour le motif suivant : « Étant en ville et sans arme, n'a pas hésité à se mettre à la poursuite d'un chien hydrophobe et l'ayant rejoint, l'a abattu avec un bâton ». Certains officiers se montrent moins enthousiastes à l'accomplissement de cette mission, comme le commandant de la compagnie des Hautes-Alpes. « Il est inadmissible, s'indigne-t-il en 1901 que nos militaires soient transformés en équarisseurs ». À la veille de la Première Guerre, le Carnet du guide du gendarme préconise de rester vigilant envers les chiens circulant sur la voie publique car ces animaux doivent être munis d'un collier portant gravé sur une plaque de métal, les noms et l'adresse de leur propriétaire.